

BILAN FISCAL DE LA PRESIDENCE DE MONSIEUR FRANCOIS HOLLANDE PROGRAMMES FISCAUX DES CANDIDATS A L'ALTERNANCE PRESIDENTIELLE

Inspiré de l'intervention d'Éric Pichet

Associé de Prométhée Conseil

Club Prométhée du 22 juin 2016 – Cité du Vin de Bordeaux

UN QUINQUENAT A DEUX TEMPS

Une hausse initiale de la fiscalité...

- Instauration d'une tranche supérieure à 45 %
- Volonté d'aligner l'imposition des revenus du capital sur celle des salaires
- Retour sur certaines mesures mises en œuvre par Nicolas Sarkozy comme l'exonération des heures supplémentaires
- Nombreuses mesures venant accroître l'impôt sur le revenu des « classes moyennes »
- Baisse du plafonnement du quotient familial

... puis le Pacte de Responsabilité en 2014

- Allègement de l'impôt sur le revenu des contribuables faiblement imposables
- Création du crédit d'impôt compétitivité emploi et maintien du crédit impôt recherche malgré les critiques
- Hausse de la TVA, le taux normal passant de 19,6% à 20%, et le taux réduit de 7% à 10%.

LE BILAN EN CHIFFRE

- **Sous François Hollande, les recettes annuelles de l'impôt sur le revenu sont passées de 65,5 milliards d'euros à 76,7 milliards**
Dans le même temps, le nombre de foyers fiscaux imposés a baissé
- La pression fiscale globale a progressé en quatre ans : le montant global des prélèvements obligatoires s'élève cette année à 45% du produit intérieur brut (PIB), contre 44,5% en 2012. Le record a été atteint en 2013, avec un taux de 46,5% du PIB
- Si la promesse d'une imposition à 75% des revenus supérieurs au million d'euros a été enterrée par le Conseil constitutionnel, l'engagement du candidat Hollande - "*Je ferai contribuer les plus fortunés des Français à l'effort national, en créant une tranche supplémentaire de 45% pour les revenus supérieurs à 150.000 euros par part*" - a bien été tenu dès le budget 2013
- **D'un point de vue plus global, la dette de l'Etat s'élève actuellement à 2 135 Milliards d'€ contre 1 833 Milliards en 2012.**

PROPOSITIONS FISCALES DES TROIS CANDIDATS DE L'ALTERNANCE

L'identité du futur candidat de droite est encore inconnue : toutefois, les probabilités sont élevées pour qu'il s'agisse d'Alain Juppé (le « Légitimiste »), François Fillon (« l'Orléaniste ») ou Nicolas Sarkozy (le « Bonapartiste »).

Points communs de leurs programmes

- Suppression de l'ISF (serpent de mer)
- Abaissement des charges sur les entreprises financées par des hausses de TVA
- Report l'âge légal de la retraite à 65 ans
- Réduction des dépenses publiques
- Au sujet des 35h : « Suppression » (Juppé), « Abandon de cette référence » (Fillon), « Faciliter la sortie » (Sarkozy)

Principales divergences dans leurs programmes

- **Alain Juppé** : Prudence symbolisée par un probable maintien du barème de l'IR
 - Des économies sur les dépenses publiques de 100 milliards d'euros sur 5 ans
 - Réduction du taux d'impôt sur les sociétés, pour revenir à 30% d'ici 2022
 - Transformation du CICE dès 2018 en une baisse de charges
 - Relèvement du plafonnement du quotient familial, départ à la retraite à 65 ans
 - Instauration du 0 charges sociales sur le SMIC
 - Hausse d'un point le taux normal de la TVA et suppression de 250 000 fonctionnaires
- **François Fillon** : Révolution libérale illustrée par une baisse des charges sur les entreprises
 - Abolition des droits de mutation à titre onéreux
 - Renforcement des dispositifs incitatifs à l'investissement direct dans les PME
 - Suppression de la taxe à 75% versée par les entreprises sur les salaires supérieurs à 1 M€ par an
 - Réduction des charges et impôts sur les entreprises par une hausse de 3,5 % des deux taux supérieurs de la TVA
 - Mise en place d'un étage de retraites par capitalisation
- **Nicolas Sarkozy** : Volonté de mettre en place « un contre-choc fiscal de 25 milliards d'euros »
 - Baisse de 10% de l'impôt sur le revenu, « soit 7 milliard d'euros rendus aux Français »
 - Objectif de ramener la dépense publique à 50 % du PIB en cinq ans
 - Transformer les 17 milliards du CICE en véritable baisse de charges patronales
 - Instauration du 0 charges sociales sur le SMIC
 - Aucune référence à la TVA